

ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2025 ENDURANCE TOUT-TERRAIN



MOTO-CLUB: Moto-Club des Orchidées

E-MAIL: antoine.16@hotmail.fr

TÉLÉPHONE: 06.77.59.83.37

ORGANISATEUR TECHNIQUE: Antoine MOREAU - Président

N° D'ÉPREUVE FFM: 762

DATE: 17/08/2025

LIEU: Saint-Gervais - Nanteuil-En-Vallée

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	NICOLAS Agnès	Licence : 018221
Président du Jury ou Arbitre*	Délégué - BRONSZEWSKI Jean-Claude	Licence : 105189
Membre du Jury	OCS - GOURMAND Damien	Licence : 011917
Membre du Jury	OCS - GABET Maxime	Licence : 361652
Commissaire technique responsable	CHARLOT Jacques	Licence : 006419
Responsable du chronométrage	Ligue Moto Nouvelle-Aquitaine	Licence :

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
OPEN	15ans	/	à partir de 125cm3	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes
VETERAN	37ans	/	OPEN	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes
JUNIOR	15ans	-23ans	OPEN	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes
FEMININE	15ans	/	OPEN	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes
OPEN	15ans	/	de 100cm3 à 500cm3 2T / de 175cm3 à 600cm3 4T	<input type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes
MX1	15ans	/	de 100cm3 à 125cm3 2T / de 175cm3 à 250cm3 4T	<input type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes
VETERAN	37ans	/	OPEN	<input type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes
FEMININE	15ans	/	OPEN	<input type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes
TROPHEE PARENTS/ENFANTS	15ans	/	OPEN	<input type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes

Pilotes de moins de 13 ans : un temps de repos au moins égal au temps de roulage sera observé entre chaque relais.

Pilotes de 13 ans et plus : un temps de repos au moins égal à la moitié du temps de roulage sera observé entre chaque relais.

ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2025 ENDURANCE TOUT-TERRAIN



MOTO-CLUB: Moto-Club des Orchidées

E-MAIL: antoine.16@hotmail.fr

TÉLÉPHONE: 06.77.59.83.37

ORGANISATEUR TECHNIQUE: Antoine MOREAU - Président

N° D'ÉPREUVE FFM: 762

DATE: 17/08/2025

LIEU: Saint-Gervais - Nanteuil-En-Vallée

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	NICOLAS Agnès	Licence : 018221
Président du Jury ou Arbitre*	Délégué - BRONSZEWSKI Jean-Claude	Licence : 105189
Membre du Jury	OCS - GOURMAND Damien	Licence : 011917
Membre du Jury	OCS - GABET Maxime	Licence : 361652
Commissaire technique responsable	CHARLOT Jacques	Licence : 006419
Responsable du chronométrage	Ligue Moto Nouvelle-Aquitaine -	Licence :

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
QUADS SCRATCH	15ans	/	OPEN	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes
QUADS VETERAN	40ans	/	OPEN	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes
QUADS FEMININE	15ans	/	OPEN	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes
QUADS DUO	15ans	/	OPEN	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes

Pilotes de moins de 13 ans : un temps de repos au moins égal au temps de roulage sera observé entre chaque relais.

Pilotes de 13 ans et plus : un temps de repos au moins égal à la moitié du temps de roulage sera observé entre chaque relais.

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : *obligatoire* : casque homologué aux normes FIM, vêtement et pantalon en matière résistante, gants, bottes en cuir ou matière équivalente ;
fortement recommandé : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **DUMAS-REAM Isabelle**

Nombre de secouristes **5**

Hôpital le plus proche **Ruffec (16)**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) **12**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Saint Gervais**

Adresse **16700 NANTEUIL-EN-VALLEE**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **10kms**

Largeur minimum de la piste **6m**

Nombre d'OCP* **4**

*Officiels Commissaires de Piste

- DIFFICULTÉS ACCEPTÉES :**
- ✓ relief naturel du terrain
 - ✓ obstacles type motocross*
 - ✗ difficultés artificielles (rondin de bois, rocher etc.)

* en nombre restreint et facilement contournables

CAPACITÉ MOTO : 300
(maximum 30 par km)

CAPACITÉ QUAD : 150
(maximum 30 par km)

-  **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **30/03/2025**

Morreau

VISA DE LA LIGUE

DATE: **07/04/2025**

LIGUE MOTO NOUVELLE-AQUITAINE
Secretariat ESCASSEFORT
PD

VISA DE LA FFM

DATE: **21/07/2025**
NUMÉRO: **25/0734**

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

[Signature]